



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION CINEMA PUBLIC VAL-
DE-MARNE POUR L'ORGANISATION DU
FESTIVAL CINE JUNIOR 2026**

**DÉCISION N° DM-25-419
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Cinéma Public Val-de-Marne, représentée par Madame Liviana Lunetto, dont le siège social est situé 52, rue Joseph de Maistre – 75 018 PARIS – pour l'organisation du Festival Ciné Junior 2026 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2025-2026.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne, représentée par Madame Liviana Lunetto, dont le siège social est situé 52, rue Joseph de Maistre – 75 018 PARIS – une convention de partenariat pour l'organisation du Festival Ciné Junior 2026, dont le montant de l'adhésion à l'association s'élève à 200 € et les frais de participation pour la location des films dans le cadre des projections commerciales s'élèvent à 40 % de la recette « distributeur » et à une facturation au montant indiqué lors de la programmation dans le cadre des projections non commerciales ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251203-lmc1H13572H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2025
Date de Publication : 03/12/2025